De : Porte-Parole
A : [redacted] ; Porte-Parole
Objet : RE: Question concernant Go Habs Go
Date : 29 mai 2025 14:12:00
Pièces jointes : image001.png
image002.png
image003.png
image004.png

Bonjour [redacted],
Merci de votre patience.
Voici les réponses de l'Office à vos questions :

Pourriez-vous expliquer pourquoi vous avez jugé si important d'effectuer un suivi répété sur plusieurs mois ?

L'Office n'a pas reçu de plainte concernant l'utilisation de Go Habs Go par la STM et n'a pas communiqué avec la Société à ce sujet. De plus, il n'a jamais été consulté ni informé de la décision de la STM de ne pas utiliser Go Habs Go sur ses autobus.

Les documents qui vont été transmis dans le cadre de votre demande d'accès concernent une plainte relative au CF Montréal. Comme vous avez pu le lire, l'Office est intervenu auprès de la STM en 2024 après avoir reçu une plainte visant le message « Go ! CF MTL Go ! » diffusé sur un autobus, en soutien à l'équipe de soccer montréalaise. Le message « Go ! CF MTL Go ! » est une création de la STM. Le CF Montréal et ses adeptes utilisent plutôt les expressions « Allez Montréal » ou « Allez, allez, allez ».

Au total, 6 courriels ont été transmis à la STM en lien avec cette plainte : l'annonce de la réception de la plainte, un accusé de réception, deux courriels de suivi, une demande de précision et la confirmation de la fermeture de la plainte. Ces communications s'inscrivent dans un processus normal de traitement d'une plainte.

Est-il habituel que le ministère de la Langue française soit informé de plaintes à l'OQLF ?

Pourquoi est-ce que le ministère a été informé dans ce cas, et quel était le rôle du ministère ?

À nouveau, aucune plainte n'a été reçue concernant l'utilisation de Go Habs Go par la STM. Dès le lendemain à la publication d'articles dans les médias concernant Go Habs Go, la PDG de l'Office a fait une déclaration afin de le clarifier.

Par ailleurs, si une plainte avait été reçue visant l'utilisation de Go Habs Go, elle n'aurait pas été retenue puisqu'il s'agit d'une marque de commerce. L'Office ne demande jamais la traduction d'une marque de commerce et dans le présent cas, il n'a été ni consulté ni informé de la décision de la STM d'altérer cette marque de commerce.

En ce qui concerne le rôle du ministère de la Langue française, la Charte prévoit qu'il peut participer au traitement d'une plainte visant un organisme comme la STM. Comme prévu par la Loi, l'Office informe donc systématiquement le MLF lorsqu'il reçoit une plainte visant un tel organisme.

Soutiendriez-vous la STM si elle décidait de remettre le mot GO sur ses panneaux ?

Comme l'Office l'a déjà mentionné, aucune plainte n'a été reçue visant Go Habs Go. En outre, l'Office ne se prononce pas sur des cas hypothétiques puisque les plaintes doivent être analysées dans le contexte.

Bonne journée

Gilles Payer
Porte-parole
Direction des communications
Office québécois de la langue française
Commission de toponymie

www.oqlf.gouv.qc.ca
Suivez-nous sur

De : [redacted]
Envoyé : 29 mai 2025 12:48
À : Porte-Parole
Objet : Re: Question concernant Go Habs Go

D'accord, merci.

From: Porte-Parole <porteparole@oqlf.gouv.qc.ca>
Sent: Thursday, May 29, 2025 12:47 PM
To: [redacted]; Porte-Parole <porteparole@oqlf.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Question concernant Go Habs Go

Bonjour,

Oui, absolument. Nous attendons une dernière vérification.

Merci de votre compréhension.

Gilles Payer
Porte-parole
Direction des communications
Office québécois de la langue française
Commission de toponymie
www.oqlf.gouv.qc.ca
Suivez-nous sur

De : [redacted]
Envoyé : 29 mai 2025 12:44
À : Porte-Parole <porteparole@oqlf.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Question concernant Go Habs Go

Bonjour,

Allez-vous être en mesure de m'envoyer une réponse bientôt?

Merci,

[redacted]

From: Porte-Parole <porteparole@oqlf.gouv.qc.ca>
Sent: Wednesday, May 28, 2025 3:34 PM
To: [redacted]; Porte-Parole <porteparole@oqlf.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Question concernant Go Habs Go

Bonjour [redacted],

Nous accusons réception de votre demande.

Quelle est votre échéance svp ?

Bonne journée.

Gilles Payer
Porte-parole
Direction des communications
Office québécois de la langue française
Commission de toponymie
www.oqlf.gouv.qc.ca
Suivez-nous sur

De : [redacted]
Envoyé : 28 mai 2025 14:36
À : Porte-Parole <porteparole@oqlf.gouv.qc.ca>
Objet : Question concernant Go Habs Go

Bonjour,

J'espère que vous allez bien. Je viens de recevoir des documents de l'OQLF en réponse à une demande d'accès à l'information concernant l'utilisation de Go Canadiens Go sur les autobus de la STM.

Les documents indiquent que l'OQLF a été en contact étroit avec la STM à ce sujet pendant des mois et a insisté pour que chaque panneau soit changé. L'impression donnée par les documents est quelque peu différente de votre affirmation selon laquelle vous avez simplement "communiqué avec la STM pour l'aviser de la plainte et lui rappeler ses obligations."

Pourriez-vous expliquer pourquoi vous avez jugé si important d'effectuer un suivi répété sur plusieurs mois?

Aussi, est-il habituel que le Ministère de la langue française soit informé de plaintes à l'OQLF? Pourquoi est-ce que le ministère a été informé dans ce cas, et quel était le rôle du ministère?

Finalement, soutiendriez-vous la STM si elle décidait de remettre le mot GO sur ses panneaux?

S'il vous plaît laissez-moi savoir si quelqu'un est disponible pour me parler. Vous pouvez me rejoindre au [redacted].

Cordialement,

[redacted]
Reporter
[redacted]
[redacted]
[redacted]